



Commission de l'énergie et des services publics
du Nouveau-Brunswick

Programme des normes de fiabilité, de
conformité et d'exécution

Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick 2018

Version 1

Le 28 décembre 2017

Table des matières

Historique des versions.....	1
1.0 Renseignements de base.....	2
1.1 Cadre de conformité néo-brunswickois.....	2
1.1.1 Normes de fiabilité	2
1.1.2 Le réseau de production-transport néo-brunswickois (RPT)	2
1.1.3 Registre de conformité.....	3
1.1.4 Surveillance de la conformité.....	3
1.1.5 Exécution.....	3
2.0 Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick.....	3
2.1 Objectif	3
2.2 Processus de développement	3
2.3 Processus d'approbation	4
3.0 Surveillance de la conformité	4
3.1 Vérifications	4
3.2 Autocertifications	5
3.3 Contrôles ponctuels.....	5
3.4 Transmission périodique de données	5
3.5 Autodéclaration.....	5
3.6 Enquêtes sur la conformité	6
3.7 Plaintes.....	6
Annexe 1 – Normes de fiabilité assujetties à une surveillance de la conformité active en 2018.....	7
Tableau 1 – Liste de normes de fiabilité.....	7
Annexe 2 – Plan annuel de vérification.....	10
Annexe 3 – Calendriers de remise des rapports de conformité.....	11
Tableau 2 – Canadian Hydro Developers, Inc. – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018.....	11
Tableau 3 – Caribou - Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018.....	15
Tableau 4 – Emera – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018.....	17
Tableau 5 – Énergie NB – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018	19
Tableau 6 – Saint John Energy – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018.....	24
Glossaire	25

Historique des versions

Version	Date	Changements
Ébauche	Le 6 décembre 2017	Émission initiale
1	Le 28 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none">-Coordonnateur de planification (« Planning Coordinator ») (PC) a été remplacé par Autorité de planification (« Planning Authority ») (PA) tout au long.-Supprimer la surveillance de la fonction d'Opérateur de transmission (« Transmission Operator ») (TOP) de FAC-014-2 et l'addition de l'Autorité de planification (« Planning Authority ») (PA) et Planificateur de transmission (« Transmission Planner ») (TP)-Supprimer la surveillance du Coordonnateur de fiabilité (« Reliability Coordinator ») (RC) de TOP-001-4

1.0 Renseignements de base

1.1 Cadre de conformité néo-brunswickois

La [Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick \(CESPNB\)](#) est responsable de l'adoption et de l'application des normes de fiabilité au Nouveau-Brunswick sous le régime de la [Loi sur l'électricité](#) et le [Règlement sur les normes de fiabilité \(Règlement\)](#).

1.1.1 Normes de fiabilité

La CESPNB adopte les normes de fiabilité du North American Electric Reliability Corporation (NERC), lesquelles ont été approuvées par la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) et déposées par La société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB), avec ou sans modifications, pour leur application au Nouveau-Brunswick (N.-B.) Les [normes de fiabilité néo-brunswickoises approuvées \(normes de fiabilité\)](#) sont publiées sur le site web de la CESPNB.

1.1.2 Le réseau de production-transport néo-brunswickois (RPT)

Le RPT néo-brunswickois est établi selon la définition du réseau de production-transport approuvée par la FERC du RPT, telle qu'elle figure dans le « NERC Glossary of Terms Used in NERC Reliability Standards ». En vertu de la réglementation néo-brunswickoise, la CESPNB peut approuver des exceptions au RPT néo-brunswickois.

1.1.3 Registre de conformité

La CESPNO maintient un [Registre de conformité du N.-B.](#) identifiant les propriétaires, usagers et exploitants du RPT qui doivent se conformer aux normes de fiabilité. Les exigences d'inscription au N.-B. sont basées sur le modèle fonctionnel et les critères de registre du NERC. Le Registre de conformité du N.-B. est publié sur le site web de la CESPNO.

1.1.4 Surveillance de la conformité

La CESPNO met en application un système de surveillance de la conformité des normes de fiabilité généralement basé sur les exigences du programme de conformité du NERC. Le programme néo-brunswickois est documenté en tant que [Programme de surveillance de la conformité et d'exécution du Nouveau-Brunswick \(PSCENB\) – Annexe A](#) au *Règlement*. La CESPNO utilise les services du Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC), à titre d'organisme de conformité reconnu en vertu de la réglementation, pour assister au cours des activités de surveillance de la conformité au N.-B.

1.1.5 Exécution

La CESPNO met en œuvre des processus d'exécution afin de s'assurer que les entités inscrites atténuent les risques de fiabilité et elle peut imposer des pénalités financières et des sanctions pour les violations des normes de fiabilité. Le NPCC fait des recommandations à la CESPNO, lesquelles peuvent nécessiter des consultations auprès du NERC, en vue de mesures coercitives au N.-B.

2.0 Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick

2.1 Objectif

L'objectif du Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick est d'identifier les normes de fiabilité qui seront surveillées au cours de l'année à venir, les méthodes de surveillance qui seront utilisées ainsi que la vérification des entités inscrites et du calendrier de remise des rapports de conformité.

2.2 Processus de développement

Le plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick de 2018 est élaboré à partir du « [NERC 2018 ERO Enterprise Compliance Monitoring and Enforcement Program Implementation Plan](#) » (plan de mise en œuvre du NERC), du « NPCC 2018 CMEP Implementation Plan-Appendix A3 to the NERC IP » (plan de mise en œuvre du NPCC), et des exigences propres au Nouveau-Brunswick.

Le plan de mise en œuvre 2018 du NERC tient compte des risques à l'échelle du continent en ce qui concerne la fiabilité du RPT et est axé sur la surveillance de la conformité aux normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques, aux événements physiques extrêmes, à la maintenance et à la gestion des actifs du RPT, à la surveillance et à la connaissance situationnelle, aux défaillances du système de protection, à l'intervention et au rétablissement dans le cadre d'un événement, au rendement humain, à la planification et à l'analyse du système.

Le plan de mise en œuvre 2018 du NPCC tient compte des risques pour la fiabilité à l'échelle régionale et élargit le plan de mise en œuvre du NERC pour inclure une surveillance de la conformité supplémentaire concernant les normes de fiabilité relatives à la maintenance et à la gestion des actifs du RPT, à l'intervention et au rétablissement dans le cadre d'un événement, aux événements physiques extrêmes, à la surveillance et à la connaissance situationnelle, et au rendement humain.

Le plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick de 2018 contient des exigences spécifiques afin d'adresser les risques pour la fiabilité associée avec l'historique de la conformité antérieure et les nouvelles responsabilités de la conformité. Le plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick de 2018 prévoit également pour la surveillance de l'autocertification des exigences qui n'ont pas été reportés en 2017 comme résultat d'une Évaluation des contrôles internes.

Le tableau 1 de l'annexe 1 dresse la liste des normes de fiabilité qui feront l'objet d'une surveillance de la conformité en 2018.

2.3 Processus d'approbation

Le personnel de la conformité de la CESPNO, en consultation avec le NPCC, prépare une ébauche du Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick. La CESPNO notifie les entités néo-brunswickoises inscrites et publie l'ébauche du Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick sur son site web pour fins de commentaires. À la fin de la période de commentaires, la CESPNO finalisera le Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick et publiera la version finale sur son site web au plus tard le 1^{er} janvier de l'année de surveillance. Le Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick peut faire l'objet de révisions au cours de l'année de conformité. Les révisions au cours de l'année ne sont généralement pas publiées aux fins de commentaires; toutefois, les entités inscrites seront informées de toute révision du Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick et les versions mises à jour seront publiées sur le site Web de la CESPNO.

3.0 Surveillance de la conformité

3.1 Vérifications

Les vérifications seront effectuées selon les calendriers prévus par le Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick. La CESPNO peut également déclencher des vérifications non planifiées. La CESPNO donnera un avis initial à l'entité inscrite confirmant la vérification en instance et elle identifiera le NPCC comme étant l'organisme chargé de la conformité qui effectuera la vérification. Le personnel de la CESPNO chargé de la conformité participera à l'équipe de vérification du NPCC. Le NPCC fournira un avis de vérification à l'entité inscrite au minimum 60 jours avant la date de la vérification, identifiant la portée de la vérification et les membres de l'équipe. Les vérifications pourront aussi inclure un examen de toute enquête en cours ou mesures d'atténuation en relation avec l'entité inscrite. L'équipe de vérification effectuera la vérification, préparera un rapport de vérification et révisera le rapport avec l'entité inscrite avant de le faire parvenir à la CESPNO. La CESPNO examinera le rapport et fournira le rapport de vérification final à l'entité inscrite avant de publier une version à l'intention du public sur son site web. Si un rapport de vérification identifie une violation potentielle, le rapport de vérification ne sera pas publié tant que le processus de contrôle n'aura pas été complété.

Il n'y a pas de vérification planifier pour 2018.

3.2 Autocertifications

Toutes les entités inscrites sont tenues de signaler leur autocertification de conformité à la CESPNO selon les calendriers établis dans le Plan annuel de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick. Les autocertifications sont effectuées par le biais du [Système de surveillance et de production de rapports](#) de la CESPNO.

La CESPNO peut exercer une action coercitive dans le cas d'un rapport d'autocertification en retard ou non présenté.

Les calendriers pour les rapports d'autocertification 2018 figurent à l'annexe 3, tableaux 2 à 6 (Type SC).

3.3 Contrôles ponctuels

La CESPNO peut déclencher un contrôle ponctuel en tout temps afin de vérifier la conformité avec une norme de fiabilité d'une entité inscrite. La CESPNO fournira à l'entité inscrite un avis préalable d'au minimum de 20 jours pour un contrôle ponctuel. Les contrôles ponctuels peuvent être menés par le personnel de la conformité de la CESPNO ou par le NPCC. Le processus de contrôle ponctuel requerra que l'entité inscrite présente de la documentation qui sera évaluée par l'équipe de contrôle ponctuel afin de déterminer si l'entité inscrite est en conformité avec la norme de fiabilité.

Une ébauche du rapport de contrôle ponctuel sera préparée et mise à la disposition de l'entité inscrite pour fins de commentaires avant d'être finalisée. La CESPNO fournira à l'entité inscrite un rapport final de contrôle ponctuel.

Les entités inscrites qui ont des violations potentielles antérieures aux normes de fiabilités peuvent être assujetties à des contrôles ponctuels pour ces normes de fiabilités en 2018.

3.4 Transmission périodique de données

Certaines normes de fiabilité renferment des dispositions concernant les rapports de données périodiques. Les rapports de données périodiques sont produits par le biais du système de surveillance et de production de rapports de la CESPNO selon les calendriers établis dans le Plan annuel de mise en œuvre du N.-B.

Les calendriers pour les rapports de transmission de données 2018 figurent à l'annexe 3, tableaux 2 à 6 (Type PD).

3.5 Autodéclaration

Une entité inscrite peut effectuer une autodéclaration signalant à la CESPNO une violation possible d'une norme de fiabilité par le biais du système de surveillance et de production de rapports de la CESPNO.

3.6 Enquêtes sur les violations

La CESPNO peut déclencher une enquête sur la conformité en tout temps en réponse à une perturbation du système, une plainte, une violation d'une norme de fiabilité suspectée ou sur recommandation du NERC ou du NPCC.

3.7 Plaintes

Une personne peut notifier la CESPNO au sujet d'une violation possible d'une norme de fiabilité en remplissant un [Formulaire de plainte au sujet de la conformité](#) sur le site web de la CESPNO.

Annexe 1 – Normes de fiabilité assujetties à une surveillance de la conformité active en 2018

Tableau 1 – Liste de normes de fiabilité

Norme	Titre
BAL-002-1	Performance du contrôle en régime perturbé
BAL-003-1.1	Sensibilité en fréquence et gain de fréquence
CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport
CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité
CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation
CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique
CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques
CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système
CIP-008-5	Cybersécurité — Déclaration d’incidents et planification des mesures d’urgence
CIP-009-6	Cybersécurité — Plan de récupération des systèmes cybernétiques du réseau de production-transport
CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité
CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l’information
CIP-014-2	Sécurité physique
COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d’exploitation
EOP-004-3	Déclaration des événements
EOP-005-2	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome
EOP-006-2	Coordination de la fiabilité - Restauration du réseau
EOP-008-1	Perte de fonctionnalité du centre de contrôle
EOP-010-1	Activités des perturbations géomagnétiques
EOP-011-1	Activités d’urgence
FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation
FAC-008-3	Capacités des installations

Tableau 1 – Liste de normes de fiabilité (suite)

Norme	Titre
FAC-014-2	Établir et communiquer les limites d'exploitation du réseau
IRO-001-4	Coordination de la fiabilité – Responsabilités
IRO-002-5	Coordination de la fiabilité – Surveillance et analyse
IRO-008-2	Analyses opérationnelles et évaluations en temps réel du coordonnateur de la fiabilité
IRO-009-2	Mesures du coordonnateur de la fiabilité pour exploiter conformément aux IROL
IRO-018-1(i)	Coordonnateur de la fiabilité Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel
MOD-025-2	Vérification et communication des données relatives à la puissance active et réactive brute et nette du producteur d'électricité et à la puissance réactive du compensateur synchrone
MOD-032-1	Données pour la modélisation et l'analyse du réseau électrique
PER-005-2	Formation du personnel d'exploitation
PRC-001-1.1(ii)	Coordination de la protection du réseau
PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection
PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression
PRC-006-2	Délestage en sous-fréquence automatique
PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique
PRC-019-2	Coordination des unités de production ou des capacités des centrales, contrôles de régulation de la tension et protection
PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport
PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection
TOP-001-3	Activités de transport d'électricité
TOP-001-4	Activités de transport d'électricité
TOP-002-4	Planification de l'exploitation
TOP-010-1(i)	Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel

Tableau 1 – Liste de normes de fiabilité (suite)

Norme	Titre
TPL-001-4	Exigences de comportement pour la planification du réseau de transport
TPL-007-1	Rendement prévu du réseau de transport lors d'événements de perturbations géomagnétiques
VAR-001-4.1	Régulation de la tension et de la puissance réactive
VAR-002-4	Exploitation des groupes de production en vue du maintien des programmes de tension du réseau

Remarque : Le tableau ci-dessus dresse la liste des normes de fiabilité qui ont été identifiées par la CESPNOB comme étant des domaines d'intérêt pour le contrôle de la conformité en 2018. Cependant, les entités inscrites doivent être conformes avec toutes les normes de fiabilités applicables à leurs fonctions d'inscription et peuvent donc être assujetties à des vérifications de la conformité additionnelles en 2018.

Annexe 2 – Plan annuel de vérification

Il n'y a pas de vérifications planifier pour 2018.

Annexe 3 – Calendriers de remise des rapports de conformité

Tableau 2 – Canadian Hydro Developers, Inc. – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Canadian Hydro Developers	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2018	03/31/2018	04/20/2018
Canadian Hydro Developers	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2018	07/31/2018	08/20/2018
Canadian Hydro Developers	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2018	09/30/2018	10/20/2018
Canadian Hydro Developers	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2018	12/31/2018	01/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 2 – Canadian Hydro Developers, Inc. – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-008-5	Cybersécurité — Déclaration d’incidents et planification des mesures d’urgence	SC	R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	CIP-009-6	Cybersécurité — Plan de récupération des systèmes cybernétiques du réseau de production-transport	SC	R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GOP	COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d’exploitation	SC	R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GOP	EOP-005-2	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome	SC	R13, R14	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R6, R7	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 2 – Canadian Hydro Developers, Inc. – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Canadian Hydro Developers	GO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO	MOD-025-2	Vérification et communication des données relatives à la puissance active et réactive brute et nette du producteur d'électricité et à la puissance réactive du compensateur synchrone	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO	MOD-032-1	Données pour la modélisation et l'analyse du réseau électrique	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GOP	PER-005-2	Formation du personnel d'exploitation	SC	R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GOP	PRC-001-1.1(ii)	Coordination de la protection du réseau	SC	R3, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R1, R3, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 2 – Canadian Hydro Developers, Inc. – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Canadian Hydro Developers	GO	PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique	SC	R13	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO	PRC-019-2	Coordination des unités de production ou des capacités des centrales, contrôles de régulation de la tension et protection	SC	R1	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO	PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Canadian Hydro Developers	GO, GOP	VAR-002-4	Exploitation des groupes de production en vue du maintien des programmes de tension du réseau	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 3 – Caribou - Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2018	03/31/2018	04/20/2018
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2018	07/31/2018	08/20/2018
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2018	09/30/2018	10/20/2018
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2018	12/31/2018	01/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-008-5	Cybersécurité — Déclaration d’incidents et planification des mesures d’urgence	SC	R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	CIP-009-6	Cybersécurité — Plan de récupération des systèmes cybernétiques du réseau de production-transport	SC	R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GOP	COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d’exploitation	SC	R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 3 – Caribou - Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Caribou	GOP	EOP-005-2	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome	SC	R13, R14	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R6, R7	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	MOD-025-2	Vérification et communication des données relatives à la puissance active et réactive brute et nette du producteur d'électricité et à la puissance réactive du compensateur synchrone	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	MOD-032-1	Données pour la modélisation et l'analyse du réseau électrique	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GOP	PER-005-2	Formation du personnel d'exploitation	SC	R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GOP	PRC-001-1.1(ii)	Coordination de la protection du réseau	SC	R3, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R1, R3, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique	SC	R13	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	PRC-019-2	Coordination des unités de production ou des capacités des centrales, contrôles de régulation de la tension et protection	SC	R1	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO	PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Caribou	GO, GOP	VAR-002-4	Exploitation des groupes de production en vue du maintien des programmes de tension du réseau	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 4 – Emera – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Emera	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2018	03/31/2018	04/20/2018
Emera	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2018	07/31/2018	08/20/2018
Emera	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2018	09/30/2018	10/20/2018
Emera	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2018	12/31/2018	01/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-008-5	Cybersécurité — Déclaration d’incidents et planification des mesures d’urgence	SC	R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	CIP-009-6	Cybersécurité — Plan de récupération des systèmes cybernétiques du réseau de production-transport	SC	R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GOP	COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d’exploitation	SC	R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 4 – Emera – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Emera	GOP	EOP-005-2	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome	SC	R13, R14	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R6, R7	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	MOD-025-2	Vérification et communication des données relatives à la puissance active et réactive brute et nette du producteur d'électricité et à la puissance réactive du compensateur synchrone	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	MOD-032-1	Données pour la modélisation et l'analyse du réseau électrique	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GOP	PER-005-2	Formation du personnel d'exploitation	SC	R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GOP	PRC-001-1.1(ii)	Coordination de la protection du réseau	SC	R3, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R1, R3, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique	SC	R13	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	PRC-019-2	Coordination des unités de production ou des capacités des centrales, contrôles de régulation de la tension et protection	SC	R1	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO	PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Emera	GO, GOP	VAR-002-4	Exploitation des groupes de production en vue du maintien des programmes de tension du réseau	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 5 – Énergie NB – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		01/01/2018	03/31/2018	04/20/2018
Énergie NB	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		04/01/2018	07/31/2018	08/20/2018
Énergie NB	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		08/01/2018	09/30/2018	10/20/2018
Énergie NB	BA, RC, TOP	TOP-001-3	Activités de transport d'électricité	SC	R7, R10, R11, R12, R13, R14, R15, R16, R18, R19	01/01/2018	09/30/2018	10/20/2018
Énergie NB	GO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	PD		10/01/2018	12/31/2018	01/20/2019
Énergie NB	BA	BAL-002-1	Performance du contrôle en régime perturbé	SC	R1, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA	BAL-003-1.1	Sensibilité en fréquence et gain de fréquence	SC	R1	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TO, TOP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO, GOP, TO, DP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, GO, GOP, RC, TO, TOP	CIP-004-6	Cybersécurité – Personnel et formation	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TO, TOP	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 5 – Énergie NB – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TO, TOP	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, DP, GO, GOP, RC, TO, TOP	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, GO, GOP, RC, TO, TOP	CIP-008-5	Cybersécurité — Déclaration d’incidents et planification des mesures d’urgence	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, GO, GOP, RC, TO, TOP	CIP-009-6	Cybersécurité — Plan de récupération des systèmes cybernétiques du réseau de production-transport	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	TO	CIP-010-2	Cybersécurité – Gestion du changement de la configuration et évaluation de la vulnérabilité	SC	R1, R2, R3, R4	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	TO	CIP-011-2	Cybersécurité — Protection de l’information	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	TO	CIP-014-2	Sécurité physique	SC	R1, R2, R3, R4, R5, R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC, BA, TOP, DP, GOP	COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d’exploitation	SC	R1, R2, R3, R4, R5, R7	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC, BA, TOP	EOP-004-3	Déclaration des événements	SC	R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 5 – Énergie NB – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	TOP, GOP	EOP-005-2	Remise en charge du réseau à partir de ressources à démarrage autonome	SC	R1, R9, R10, R13, R14	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC	EOP-006-2	Coordination de la fiabilité - Restauration du réseau	SC	R1, R9, R10	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC	EOP-008-1	Perte de fonctionnalité du centre de contrôle	SC	R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC, TOP	EOP-010-1	Activités des perturbations géomagnétiques	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, TOP	EOP-011-1	Activités d'urgence	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO, TO	FAC-003-4	Programme de gestion de la végétation	SC	R1, R2, R6, R7	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO, TO	FAC-008-3	Capacités des installations	SC	R3, R4, R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC, PA, TP	FAC-014-2	Établir et communiquer les limites d'exploitation du réseau	SC	R1, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC, TOP	IRO-001-4	Coordination de la fiabilité – Responsabilités	SC	R1	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC	IRO-002-5	Coordination de la fiabilité – Surveillance et analyse	SC	R5, R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC	IRO-008-2	Analyses opérationnelles et évaluations en temps réel du coordonnateur de la fiabilité	SC	R1, R2, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC	IRO-009-2	Mesures du coordonnateur de la fiabilité pour exploiter conformément aux IROL	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	RC	IRO-018-1(i)	Coordonnateur de la fiabilité Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 5 – Énergie NB – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	GO, TO	MOD-025-2	Vérification et communication des données relatives à la puissance active et réactive brute et nette du producteur d'électricité et à la puissance réactive du compensateur synchrone	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO	MOD-026-1	Vérification des modèles et des données du système de contrôle d'excitation de générateur ou des fonctions de réglage de tension de l'installation/VAR	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO	MOD-027-1	Vérification des modèles et des données relatifs à la turbine/au régulateur de vitesse et au contrôle et au contrôle de la charge ou des fonctions de contrôle de puissance active/de fréquence	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, GO, RP, TO, TSP	MOD-032-1	Données pour la modélisation et l'analyse du réseau électrique	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, GOP, RC, TOP, TO	PER-005-2	Formation du personnel d'exploitation	SC	R1, R2, R3, R4, R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, GOP, TOP	PRC-001-1.1(ii)	Coordination de la protection du réseau	SC	R3, R4, R5, R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO, TO	PRC-004-5(i)	Identification et correction d'un fonctionnement incorrect du système de protection	SC	R1, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	DP, GO, TO	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R1, R3, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	PA	PRC-006-2	Délestage en sous-fréquence automatique	SC	R3, R4	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	DP, GO, TO	PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique	SC	R4, R7, R13	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 5 – Énergie NB – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018 (suite)

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Énergie NB	GO, TO	PRC-019-2	Coordination des unités de production ou des capacités des centrales, contrôles de régulation de la tension et protection	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	TO	PRC-023-4	Capacité de charge des relais de transport	SC	R1	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO	PRC-024-2	Réglages de fréquence de générateur et de la tension des relais de protection	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, TOP	TOP-001-4	Activités de transport d'électricité	SC	R7, R10, R11, R12, R13, R14, R15, R16, R18, R19	10/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, TOP	TOP-002-4	Planification de l'exploitation	SC	R1, R2, R4, R5, R6	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	BA, TOP	TOP-010-1(i)	Surveillance de la fiabilité et capacités d'analyse en temps réel	SC	R1, R2, R3, R4	10/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	PA, TP	TPL-001-4	Exigences de comportement pour la planification du réseau de transport	SC	R1, R2, R3, R4	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	PA, TP	TPL-007-1	Rendement prévu du réseau de transport lors d'événements de perturbations géomagnétiques	SC	R1	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	TOP	VAR-001-4.1	Régulation de la tension et de la puissance réactive	SC	R1, R2, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Énergie NB	GO, GOP	VAR-002-4	Exploitation des groupes de production en vue du maintien des programmes de tension du réseau	SC	R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Tableau 6 – Saint John Energy – Calendrier de remise des rapports de conformité de 2018

Entité inscrite	Fonction	Norme	Titre	Type	Exigences	Début, période de déclaration	Fin, période de déclaration	Date butoir
Saint John Energy	DP	CIP-002-5.1a	Cybersécurité — Catégorisation systèmes cybernétiques du réseau production-transport	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Saint John Energy	DP	CIP-003-6	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Saint John Energy	DP	CIP-005-5	Cybersécurité — Périmètre de sécurité électronique	SC	R1, R2	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Saint John Energy	DP	CIP-006-6	Cybersécurité — Sécurité physique des biens cybernétiques critiques	SC	R1, R2, R3	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Saint John Energy	DP	CIP-007-6	Cybersécurité — Gestion de la sécurité de système	SC	R1, R2, R3, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Saint John Energy	DP	COM-002-4	Protocoles de communication pour le personnel d'exploitation	SC	R1, R2, R3, R4, R5, R7	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Saint John Energy	DP	PRC-005-6	Entretien du relais du système de protection, du réenclenchement et de soudaine pression	SC	R1, R3, R4, R5	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019
Saint John Energy	DP	PRC-006-NPCC-1	Délestage en sous-fréquence automatique	SC	R4, R7, R13	01/01/2018	12/31/2018	03/20/2019

Glossaire

Acronyme	Définition
SC	Autocertification (Self-certification)
PD	Transmission périodique de données (Periodic Data Submittal)
BA	Autorité d'équilibrage (Balancing Authority)
DP	Fournisseur de la distribution (Distribution Provider)
GO	Générateur propriétaire (Generator Owner)
GOP	Opérateur générateur (Generator Operator)
IA	Responsable des échanges (Interchange Authority)
LSE	Entité de service de charge (Load Serving Entity)
PA	Autorité de planification (Planning Authority)
PSE	Entité d'achat-vente (Purchasing-Selling Entity)
RC	Coordonnateur de fiabilité (Reliability Coordinator)
RP	Planificateur de ressources (Resource Planner)
RSG	Groupe de partage des réserves (Reserve Sharing Group)
TO	Propriétaire de transmission (Transmission Owner)
TOP	Opérateur de transmission (Transmission Operator)
TP	Planificateur de transmission (Transmission Planner)
TSP	Fournisseur de services de transmission (Transmission Service Provider)